



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/WG.2/2008/2
10 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES
ET DES LACS INTERNATIONAUX**

Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation

Neuvième réunion
Genève, 17 et 18 juin 2008

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SURVEILLANCE ET DE
L'ÉVALUATION SUR LES TRAVAUX DE SA NEUVIÈME RÉUNION**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 – 3	3
I. Questions d'organisation et de procédure	4 – 6	3
II. Évaluation de la situation des eaux transfrontières dans la région de la Commission économique pour l'Europe	7 – 34	4
A. Enseignements tirés de l'élaboration de la première évaluation.....	7 – 12	4
B. Deuxième évaluation	13 – 34	5

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
III. Programme pilote sur la surveillance et l'évaluation	35 – 44	10
A. Projets pilotes sur les cours d'eau transfrontières.....	35 – 36	10
B. Projets pilotes sur les eaux souterraines transfrontières	37 – 39	10
C. Projets pilotes sur les lacs transfrontières/internationaux.....	40 – 44	11
IV. Base de métadonnées sur les eaux transfrontières dans la région de la CEE	45 – 53	11
V. Centre international d'évaluation de l'eau	54 – 62	13
VI. Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé en matière de fixation des objectifs, de choix des indicateurs et de présentation des rapports	63	14
VII. Systèmes d'alerte rapide et plans d'intervention d'urgence en cas d'accident dans des installations industrielles.....	64	14
VIII. Plans de travail	65 – 67	14
A. Plan de travail pour 2007-2009.....	65	14
B. Plan de travail pour 2010-2012 et au-delà	66 – 67	15
IX. Élection du bureau.....	68	15
X. Date et lieu de la dixième réunion du Groupe de travail.....	69	15

Introduction

1. La neuvième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation s'est tenue les 17 et 18 juin 2008 à Genève.
2. Les représentants des pays suivants y ont participé: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Turquie et Ukraine.
3. Ont également participé à cette réunion les représentants des organismes et entités ci-après: l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour l'évaluation et la protection de la qualité des eaux souterraines (hébergé par le British Geological Survey), le Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine (IGRAC), le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le secrétariat de la Commission internationale de la Save, le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination sur l'eau (ICWC) de l'Asie centrale, l'Union pour la défense de la mer d'Aral et de l'Amou-Daria, le Partenariat mondial pour l'eau-Ukraine, le Réseau international de centres pour le milieu aquatique dans les Balkans (INWEB) et l'Institut norvégien de recherche en agronomie et en écologie (Bioforsk).

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

4. M^{me} Lea Kauppi (Finlande), Présidente du Groupe de travail, a ouvert la réunion et prononcé une déclaration liminaire dans laquelle elle a fait observer que le débat porterait sur un large éventail de questions censées jeter les bases du futur plan de travail qui sera adopté lors de la cinquième Réunion des Parties à la Convention (du 10 au 12 novembre 2009), à savoir les préparatifs de la deuxième évaluation de la situation des eaux transfrontières dans la région de la Commission économique pour l'Europe, les programmes pilotes, la constitution de la base de métadonnées et les activités du Centre international d'évaluation de l'eau.
5. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WAT/WG.2/2008/1.
6. Le Groupe de travail a également adopté le rapport sur les travaux de sa huitième réunion tenue à Helsinki du 25 au 27 juin 2007 (MP.WAT/WG.2/2007/2). Le secrétariat a présenté ses excuses pour le retard pris dans l'établissement du rapport, dû à l'insuffisance des ressources humaines. Il n'avait pas été en mesure d'achever le document peu après la réunion et d'établir en temps utile la première évaluation en vue de la sixième Conférence ministérielle sur le thème «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007).

II. ÉVALUATION DE LA SITUATION DES EAUX TRANSFRONTIÈRES DANS LA RÉGION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

A. Enseignements tirés de l'élaboration de la première évaluation

7. La Présidente a rappelé que la première évaluation avait été accueillie favorablement à la Conférence ministérielle de Belgrade. Les ministres en avaient pris acte avec satisfaction et avaient invité la Réunion des Parties à la Convention à établir la deuxième évaluation en vue de la Conférence à venir sur le thème «Un environnement pour l'Europe» (ECE/BELGRADE.CONF/2007/8, par. 10).

8. Le secrétariat a présenté une note relative à la deuxième évaluation (ECE/MP.WAT/WG.2/2008/3), établie par un groupe restreint composé de représentants de pays et d'organismes, comme suite à la demande exprimée par le Groupe de travail à sa précédente réunion. Il a rappelé que cette évaluation était l'un des principaux aboutissements de la Convention, comme il avait été décidé lors de la troisième Réunion des Parties, et que son intérêt tenait essentiellement à ce qu'elle avait été établie par des experts officiellement désignés par les pays concernés, ce qui témoignait d'une participation active des gouvernements. Le secrétariat a souligné qu'un grand nombre d'organismes partenaires s'étaient joints à cet effort collectif, notamment l'Institut finlandais de l'environnement, l'Institut slovaque d'hydrométéorologie, le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, le British Geological Survey, la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA/GRID-Europe) du Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'UNESCO et l'OSCE, et il a remercié tous les partenaires qui avaient contribué à l'élaboration de ce document remarquable.

9. Le secrétariat a rendu compte de l'intérêt majeur de l'évaluation et de ses principaux atouts, à savoir: a) une portée géographique étendue, favorisant l'acquisition de connaissances sur un grand nombre de bassins hydrographiques; b) une démarche synthétique, permettant d'aborder un large éventail de questions; et c) la présentation de nouveaux éléments sur les questions émergentes, jamais publiés à ce jour de manière aussi exhaustive. En outre, la présentation bien étudiée du document rendait celui-ci plus attrayant pour les différents groupes visés et favorisait une large utilisation.

10. Le secrétariat a également indiqué les points faibles de l'évaluation et les enseignements tirés de son élaboration. Ainsi, le document avait été soumis tardivement à la Conférence ministérielle de Belgrade, ce qui n'avait pas permis de demander son inscription à l'ordre du jour officiel de la Conférence. De plus, il n'avait pas fait l'objet d'une promotion adéquate et n'avait pas été établi en tenant suffisamment compte d'autres rapports d'évaluation pertinents rédigés pour la Conférence. Le secrétariat a aussi mis l'accent sur un certain nombre de questions pratiques importantes, comme l'organisation de réunions préparatoires sous-régionales, le versement d'une modeste rétribution aux experts des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) et de l'Europe du Sud-Est, et l'allocation de ressources humaines et financières appropriées, autant de conditions indispensables à la réussite de l'entreprise.

11. Les participants ont réaffirmé que l'évaluation avait une portée non négligeable sur le plan politique. Elle avait été accueillie avec intérêt dans les pays et les organismes concernés et s'était révélée bien utile pour les décideurs, car elle mettait en évidence les domaines et les questions nécessitant des travaux supplémentaires. Elle avait favorisé des décisions éclairées sur la gestion des ressources en eau partagées et servi de base à une coopération bilatérale et multilatérale régulière dans le cadre de la Convention. Enfin, l'évaluation permettait de recenser les tendances et besoins relatifs à la protection et à la gestion viable des eaux transfrontières. Le Groupe de travail a estimé que les conclusions de l'évaluation contribueraient à déterminer les orientations stratégiques des travaux à entreprendre au titre de la Convention. Il a également fait remarquer que ce travail avait réuni différents spécialistes et qu'une telle mobilisation des connaissances devrait être encouragée.

12. Le Groupe de travail a aussi relevé un certain nombre de points qui avaient amoindri l'intérêt pratique de l'évaluation. Ainsi, certains membres ont jugé que ce texte, étant de nature générale, n'avait pas attiré assez d'experts et de techniciens des organes communs concernés; d'autres ont apprécié le bon équilibre entre les parties techniques et rédactionnelles. Quelques-uns ont déploré que l'on n'ait pas cherché plus activement à élargir la participation aux travaux préparatoires, ce qui aurait permis une plus large utilisation par les parties intéressées aux stades ultérieurs. Le Groupe de travail a estimé qu'il faudrait faire davantage pour promouvoir l'évaluation et que les centres de liaison devraient jouer un rôle capital sur ce plan.

B. Deuxième évaluation

13. Le Groupe de travail a convenu que la deuxième évaluation devrait être inscrite à l'ordre du jour officiel de la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe».

1. Portée, groupes visés et contenu

14. Le Groupe de travail a jugé d'un commun accord que la deuxième évaluation devrait porter sur les parties asiatique et européenne de la région de la CEE et, comme la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe» devait se tenir au Kazakhstan, qu'il serait bon de privilégier la sous-région Asie centrale. Le Groupe a également suggéré que les États voisins des pays d'Asie centrale (comme par exemple l'Afghanistan, la Chine et la République islamique d'Iran) soient pris en considération. Il a souligné que le fait d'accorder une large place à l'Asie centrale faciliterait les consultations sous-régionales sur les questions ayant trait à l'eau entre les gouvernements concernés. Enfin, le Groupe a estimé que la sous-région Amérique du Nord ne devrait pas être prioritaire dans cette évaluation.

15. Le Groupe de travail a décidé que les principaux groupes visés dans la deuxième évaluation seraient les décideurs, les experts et les organes communs. Il a donc été suggéré de fournir deux produits afin de répondre aux besoins des différentes parties prenantes: a) un aperçu récapitulatif, pour les décideurs; et b) un rapport plus étoffé, comparable à la première évaluation, pour les autres lecteurs. En outre, il a été proposé de concevoir une présentation destinée au grand public et aux médias.

16. S'agissant du contenu, le Groupe de travail a insisté sur le fait que dans la deuxième évaluation, il faudrait faire une large place aux progrès accomplis pour ce qui est de l'application des dispositions juridiques et institutionnelles concernant les cours d'eau transfrontières,

y compris l'existence d'organes et de programmes de surveillance communs et d'activités connexes. Outre la mise à jour des informations contenues dans la première évaluation, le principal objectif de la deuxième évaluation devrait être de décrire l'état d'avancement de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau. Enfin, il conviendrait d'accorder une plus grande attention à la quantité d'eau disponible. Le Groupe de travail a décidé que:

a) La deuxième évaluation devrait être plus synthétique et donner quelques indications sur les aspects sociaux et sanitaires, le cas échéant;

b) Les questions nouvelles, telles que les incidences de l'évolution du climat, pourraient être abordées pour la plupart des régions touchées;

c) Une évaluation de la situation écologique de quelques sites transfrontières protégés par la Convention de Ramsar devrait être présentée;

d) Les eaux de surface et les eaux souterraines devraient être considérées ensemble. Il faudrait accorder une attention particulière aux problèmes recensés dans les zones de partage de ces dernières et tenir compte des facteurs géologiques et hydrogéologiques dans leur évaluation;

e) L'évaluation pourrait être conçue de manière à présenter un choix de thèmes connexes. En outre, son contenu devrait être autant que possible en rapport avec les thèmes retenus pour la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe».

17. Compte tenu du caractère global de l'évaluation, le Groupe de travail a convenu qu'il était nécessaire de procéder en collaboration étroite avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, c'est-à-dire a) en menant des activités dans le cadre de ce groupe et b) en mobilisant les experts compétents.

2. Calendrier et dispositions pratiques

18. La Présidente a porté à l'attention du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation le calendrier proposé pour l'élaboration de la deuxième évaluation. Elle a souligné que la proposition tenait compte des arrangements nécessaires pour recueillir les informations, établir les documents et organiser les réunions des organes chargés d'examiner le projet d'évaluation aux différents stades de son élaboration. Le Groupe de travail a accepté cette proposition et insisté sur le fait que les préparatifs devaient commencer en temps voulu.

19. Le Groupe de travail a estimé qu'il faudrait dans la mesure du possible accorder les activités d'évaluation avec d'autres activités pertinentes menées dans divers contextes (tels que celui de l'Asie centrale et du thème «Un environnement pour l'Europe»), de façon à créer une synergie entre toutes les activités et à permettre à tous les partenaires d'y trouver des avantages. Il a toutefois noté qu'il serait difficile de tirer parti des activités et de leurs produits, de trouver le bon créneau et, en même temps, de promouvoir l'évaluation dans le cadre de ces initiatives. Enfin, il a insisté sur la nécessité de collaborer étroitement avec les organes communs.

20. Le Groupe de travail a examiné la nécessité d'une coopération entre la Commission économique pour l'Europe et l'Agence européenne pour l'environnement aux fins de la deuxième évaluation. L'Agence a présenté ses travaux sur le Système d'information sur l'eau

pour l'Europe (WISE) et la base de données Waterbase et indiqué comment elle pouvait contribuer à l'élaboration de la deuxième évaluation. Elle a expliqué qu'elle obtenait ses données grâce aux contributions volontaires de 38 pays membres et pays collaborateurs, et que la collecte s'effectuait avec le concours de correspondants officiellement désignés ou parfois de centres de référence travaillant sur certains thèmes. L'Agence a fait observer que le principe du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) était de collecter les données une seule fois, puis de les échanger avec d'autres parties pour de multiples utilisations. Elle a proposé les domaines de coopération ci-après:

a) Son prochain rapport sur l'état de l'environnement et sur les perspectives, qui doit être publié en 2010, devrait porter sur les ressources en eau, notamment sur la qualité de l'eau. Le plan provisoire de ce document devrait être disponible à l'automne 2008;

b) Avec le système WISE et la base de données Waterbase, l'Agence dispose déjà d'une grande quantité de données pertinentes sur les eaux transfrontières dans la région qu'elle étudie et celle de l'Union européenne; elle en recevra également beaucoup dans les rapports qui seront établis en application de la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne;

c) L'Agence compte achever son prochain rapport paneuropéen à l'été 2010, avant la tenue de la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe».

21. Le Groupe de travail a confirmé que la coopération entre l'Agence et la CEE sur la deuxième évaluation était très opportune, tout en faisant remarquer qu'il serait bon d'examiner les questions suivantes, source de préoccupations: a) la disponibilité dans le système WISE et la Waterbase de données agrégées détaillées et des évaluations elles-mêmes, préférables aux données brutes; et b) la possibilité d'extraire de l'ensemble des données celles qui concernent les eaux transfrontières. Le Groupe a également indiqué que l'Agence ne prévoyait d'établir des rapports sous l'angle des bassins hydrographiques qu'après 2010.

22. Au vu de ces considérations, le Groupe de travail a conclu qu'il devait adopter le calendrier proposé. Il a demandé à la CEE et à l'Agence européenne pour l'environnement de collaborer étroitement lors de la planification et de l'établissement de leurs rapports d'évaluation respectifs, de façon à traiter les questions mentionnées ci-dessus et à assurer la coordination et l'efficacité. Le Groupe de travail a précisé que cette coopération ne devrait pas se limiter à l'utilisation des données par la Commission, mais qu'elle devrait être pour l'Agence un moyen de contribuer à l'établissement et à la promotion de l'évaluation. Cette dernière considération a été jugée particulièrement pertinente puisque, du fait de sa dimension transfrontière, l'évaluation serait profitable aux activités de l'Agence. Le Groupe de travail a aussi recommandé instamment que le rapport paneuropéen de l'Agence et la deuxième évaluation soient soumis à la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe» sous la forme d'un seul dossier comportant deux documents complémentaires.

23. Divers organismes représentés à la réunion ont également fait part de leurs vues sur l'élaboration de la deuxième évaluation et proposé d'y contribuer.

24. L'OSCE a suggéré de mettre à profit les conclusions de l'atelier qui s'est tenu dans le cadre du projet «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau» (Almaty, Kazakhstan, 2007). Elle a suggéré aussi que ce projet pourrait permettre d'organiser des réunions

sous-régionales pour la deuxième évaluation, notant que la présidence kazakhe de l'Organisation en 2010 pourrait faciliter cette démarche. L'OSCE a aussi proposé d'exploiter les ressources suivantes: a) les travaux du Programme des Nations Unies pour le développement sur la gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale; b) l'évaluation des ressources de la mer Caspienne et de l'Amou-Daria, dans le cadre de l'Initiative «Environnement et sécurité»; et c) les textes pertinents issus de la conférence de haut niveau intitulée «Water Unites – New Prospects for Cooperation and Security in Central Asia» (Berlin, 2008).

25. Le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC) et le Partenariat mondial pour l'eau-Europe centrale et orientale ont confirmé leur intention d'appuyer l'élaboration de l'évaluation en fournissant une assistance technique à l'organisation de réunions sous-régionales et en recrutant des experts en vue de l'établissement du rapport. Ils pourraient proposer des études de cas à inclure dans le rapport. La CEE a été invitée à prendre contact avec le siège du Partenariat mondial pour l'eau afin d'officialiser cette collaboration.

26. L'UNESCO a souligné qu'il fallait faire participer des responsables de la gestion de l'eau à différents niveaux. Afin d'appuyer les travaux préparatoires, elle a proposé:

- a) D'utiliser le programme UNESCO d'enseignement sur les eaux souterraines;
- b) De contribuer au financement de réunions sous-régionales par des contributions en nature et en prenant à sa charge le coût des experts;
- c) De faciliter l'analyse intégrée des eaux transfrontières de surface et souterraines en mobilisant le Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine (IGRAC);
- d) De contribuer à promouvoir l'évaluation, dans le cadre de sa formation à la gestion intégrée des eaux souterraines et en organisant diverses manifestations.

27. Le secrétariat de la Convention de Ramsar a indiqué au Groupe de travail qu'il pourrait participer à l'évaluation des écosystèmes de zones humides (telles que le bassin du Danube et le lac Peipsi, qui sont des sites Ramsar) en étudiant les aspects écologiques, la diversité biologique et éventuellement certains aspects sociologiques.

28. Le Groupe de travail a convenu de la nécessité de coordonner les divers travaux d'évaluation menés dans différents cadres (notamment la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne, la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (Commission de Helsinki) et la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Commission OSPAR)). L'Espagne a fait remarquer qu'il convenait de tirer parti aussi des activités des différents groupes de travail constitués au titre de la Convention sur l'eau et du Protocole sur l'eau et la santé. L'Italie a indiqué qu'elle aurait la responsabilité de la stratégie de l'UE en Asie centrale et que dans la mesure où l'eau ferait partie des questions abordées, elle pourrait envisager de contribuer à l'évaluation dans ce cadre. La Hongrie a suggéré que les rapports sur les activités de surveillance prévues par les organes communs soient présentés aux réunions du Groupe de travail. Enfin, l'Ukraine a fait observer que le programme TACIS¹ sur la gestion de l'eau, auquel

¹ Assistance technique à la Communauté d'États indépendants: programme de la Commission européenne.

participent l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, pourrait aussi être utile aux fins de l'évaluation.

29. Le Groupe de travail a reconnu qu'il conviendrait d'utiliser la base de métadonnées pour faciliter la collecte d'informations en vue de l'évaluation.

30. Le Groupe de travail a établi un groupe directeur pour préparer la deuxième évaluation et proposé pour celui-ci la composition suivante: Allemagne, Finlande (présidence), Géorgie, Kazakhstan, Suisse, Ukraine, Agence européenne pour l'environnement, Centre international d'évaluation de l'eau, Partenariat mondial pour l'eau-Europe centrale et orientale, UNESCO, OSCE et secrétariat de la Convention de Ramsar. Ce groupe directeur sera chargé d'un certain nombre de tâches, y compris la mise en forme définitive du plan, l'organisation du travail et le financement. Le Groupe de travail a pensé qu'un pays de l'Europe du Sud-Est devrait être représenté au sein du groupe directeur; le secrétariat de la Commission internationale de la Save a proposé son aide pour choisir un représentant qualifié. La langue de travail du groupe directeur sera l'anglais.

3. Prévisions budgétaires et appels de fonds

31. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que le montant estimatif global des dépenses sur trois ans s'élevait à 700 000 dollars des États-Unis environ. Cette somme couvrirait les dépenses de personnel, l'organisation des réunions sous-régionales, les frais de voyage du personnel envoyé en mission et des participants, le coût de l'édition, de la traduction et de la mise en page des documents et de l'établissement de cartes, ainsi que les honoraires des experts. Il a insisté sur le fait que la désignation d'une personne qualifiée et dévouée comme responsable de l'élaboration de la deuxième évaluation serait un élément clef du succès de cette entreprise difficile. La collecte de fonds auprès des divers donateurs devrait s'effectuer conjointement de façon à pouvoir gérer le projet dans un véritable esprit de coopération transfrontière.

32. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que les Gouvernements suisse et allemand avaient déjà fait des dons à cet effet et encouragé d'autres pays à fournir également des contributions. Il a insisté sur la nécessité de financer en priorité les dépenses de personnel, faute de quoi les travaux ne pourraient pas commencer.

33. Le Groupe de travail a reconnu qu'il était primordial de disposer de ressources appropriées pour la collecte de fonds et a examiné les divers moyens de recueillir des fonds. La Finlande a fait savoir qu'elle envisageait de mettre à disposition un expert à temps partiel à cette fin et a suggéré de mobiliser les fonds des programmes de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat.

34. Le Groupe de travail a décidé que les préparatifs de la deuxième évaluation devraient être inclus dans le plan de travail pour la période 2010-2012. Il a chargé le groupe directeur, conduit par la Finlande et la Slovaquie, et avec l'appui du secrétariat, de donner suite aux décisions prises lors de la réunion à propos de ces préparatifs et de tenir compte de la disponibilité des ressources.

III. PROGRAMME PILOTE SUR LA SURVEILLANCE ET L'ÉVALUATION

A. Projets pilotes sur les cours d'eau transfrontières

35. Comme suite à l'annonce faite lors de la quatrième Réunion des Parties, le secrétariat de la Commission internationale de la Save a soumis une proposition de projet pilote d'appui à l'élaboration du plan de gestion du bassin de la Save. Le projet prévoit deux phases. La première a pour but: a) d'achever le rapport d'analyse du bassin; b) de recenser et examiner les grandes questions relatives à la gestion de l'eau; et c) d'élaborer les principaux documents de référence pour la mise au point du plan de gestion. La seconde a essentiellement pour objet: a) d'évaluer les réseaux de surveillance nationaux existants; et b) de concevoir le système de surveillance transfrontière de la Save pour les eaux de surface et les eaux souterraines. Le secrétariat de la Commission a informé les participants que ce projet était étroitement lié à un autre projet plus vaste soumis à la Commission européenne pour financement et visant lui aussi à appuyer l'élaboration du plan de gestion du bassin de la Save. S'il est approuvé, ce projet de la Commission européenne sera lancé au second semestre 2009. Ainsi, la première phase du projet de moindre ampleur préparerait le terrain pour le projet plus ambitieux.

36. Le Groupe de travail a approuvé la proposition de projet et examiné les possibilités de financement. Le Centre international d'évaluation de l'eau a offert d'aider à formuler une proposition de projet sur la question pour rechercher d'autres sources de financement, notamment dans le cadre du Programme de recherche et développement de l'Union européenne (Interreg). Il a souligné que l'engagement et les contributions des pays concernés devraient être mentionnés clairement dans la proposition. Le Groupe de travail a prié le Centre d'assurer le suivi du financement et de l'exécution du projet, et le secrétariat de la Commission internationale de la Save de lui rendre compte de l'avancement du projet à sa prochaine réunion.

B. Projets pilotes sur les eaux souterraines transfrontières

37. La Hongrie a informé le Groupe de travail des résultats du projet pilote sur les eaux souterraines de l'aquifère d'Aggtelek et du karst slovaque. Ce projet avait entre autres pour objectifs d'expérimenter les Directives de la CEE sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières et la Directive de l'Union européenne sur les eaux souterraines, et d'établir la cartographie de la vulnérabilité des eaux souterraines selon la méthodologie du système COST de coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique. Le rapport sur le projet devait être achevé vers la fin de l'année et serait publié avec l'aide de l'UNESCO. Le projet avait débouché sur un certain nombre de propositions de suivi sous les auspices de la CEE et de la Commission européenne. La principale conclusion était qu'un usage effectif et opportun des résultats de la surveillance contribuait à une bonne gestion des eaux souterraines.

38. Le Groupe de travail s'est félicité de ce rapport et a rappelé que les projets bilatéraux de ce type étaient très utiles parce qu'ils facilitaient la coopération entre les diverses institutions des deux côtés de la frontière et permettaient d'étudier la mise en application des instruments ci-dessus. Il a prié la Hongrie de le tenir informé à sa prochaine réunion de la suite donnée au projet.

39. Le Centre international d'évaluation de l'eau a suggéré que le Groupe restreint des eaux souterraines tiende une réunion vers la fin de l'année en cours. Un point important de l'ordre du jour concernerait les futurs travaux sur les projets pilotes relatifs aux eaux souterraines. Le Centre a rappelé que le Groupe restreint était ouvert à tous et que chacun y était le bienvenu. Le Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine s'est dit intéressé par une participation aux activités du Groupe.

C. Projets pilotes sur les lacs transfrontières/internationaux

40. L'Azerbaïdjan a fait le point sur la situation actuelle de la coopération dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation communes du lac Jandar, qu'il partage avec la Géorgie.

41. L'Azerbaïdjan a soumis une proposition de projet pilote qui traite un grand nombre de questions, dont l'analyse des besoins, les réunions d'experts, la constitution d'un organe commun, la surveillance et l'évaluation selon les Directives de la CEE sur la surveillance et l'évaluation des lacs transfrontières et internationaux et la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne, et l'élaboration du plan de gestion intégrée des ressources en eau.

42. La Géorgie a appuyé vigoureusement la proposition de l'Azerbaïdjan et souligné qu'il s'agirait de sa première expérience concrète de gestion intégrée transfrontière d'un lac. Il a également été noté que le projet pilote devrait autant que possible être mené en tenant compte des initiatives existantes dans la région, comme le projet ENVSEC concernant la Koura. La Finlande a informé les participants qu'elle serait prête à financer la mise en œuvre du projet.

43. Le Bélarus s'est dit intéressé par un projet pilote sur les lacs transfrontières qu'il partage avec la Lettonie et la Fédération de Russie. Le Groupe de travail l'a prié d'établir une proposition détaillée sur la question et de lui soumettre à sa prochaine réunion.

44. Le Groupe de travail a décidé d'inclure le programme pilote sur la surveillance et l'évaluation dans le plan de travail pour la période 2010-2012.

IV. BASE DE MÉTADONNÉES SUR LES EAUX TRANSFRONTIÈRES DANS LA RÉGION DE LA CEE

45. La Présidente a rappelé la décision prise sur la question à la quatrième Réunion des Parties (ECE/MP.WAT/2006/17) et le texte pertinent issu de l'atelier sur la surveillance et l'évaluation communes des bassins hydrographiques partagés, y compris les systèmes d'avertissement et d'alerte rapide (Tbilissi, 31 octobre-2 novembre 2005)², dans lequel les participants ont suggéré de mettre en place un moyen interactif d'information sur la situation des eaux transfrontières dans la sous-région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, y compris les eaux souterraines.

46. La Présidente a informé les participants que depuis la dernière réunion du Groupe de travail, l'Office international de l'eau avait bien voulu accepter, au nom de la France, de prendre la responsabilité de cette initiative et avait élaboré un document de réflexion sur la base de métadonnées. Avant de poursuivre toutefois, elle a invité d'autres personnes à faire connaître au

² Voir http://www.unece.org/env/water/cwc/monit_assess.htm.

Groupe de travail des initiatives semblables aux plans sous-régional et mondial, qui devraient orienter les futurs travaux dans ce domaine.

47. L'UNESCO et le Réseau international de centres pour le milieu aquatique dans les Balkans (INWEB) ont présenté la base de données disponible sur le Web pour la surveillance commune des aquifères partagés dans la région de la Méditerranée et fait part de leur expérience dans ce domaine. Ils ont également souligné la contribution majeure des parties prenantes.

48. La Commission inter-États pour la coordination sur l'eau (ICWC) a présenté la structure et le contenu de la Base régionale d'informations sur l'eau en Asie centrale (CAREWIB), en soulignant qu'il était essentiel pour les cinq États de l'Asie centrale de partager des données et de pouvoir y accéder aisément, et que la plupart des données étaient fournies par les organismes et institutions publics. Ces États ont signé un accord sur la gestion et la protection intégrées des ressources en eau en 1992 et la Base régionale a été créée pour appuyer l'application de l'accord. Le principal bailleur de fonds est le Gouvernement suisse.

49. Le Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine (IGRAC) a fait un exposé sur les travaux d'harmonisation de données et de gestion de l'information concernant les eaux souterraines transfrontières, en passant en revue les activités techniques qu'il menait (notamment l'harmonisation des formats, des classifications, des terminologies et des systèmes de référence). Il a également présenté la structure et le contenu du système IGRAC et renseigné le Groupe de travail sur le système NAMIS (National Meta Information System).

50. L'Office international de l'eau a présenté une proposition relative à la base de métadonnées de la CEE sur les eaux transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/MP.WAT/WG.2/2008/4 et Corr.1) visant principalement à faciliter l'analyse des données et à permettre d'accéder aux données et à l'information. Il a passé en revue diverses fonctions du système d'information telles que les dictionnaires de données, les ensembles de données de base, les échanges de données, les services de catalogage et les services pour le Web.

51. L'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Ukraine ont fait part de leur intérêt pour la participation à un futur projet. L'Ukraine a rendu compte du projet qu'elle menait conjointement avec la République de Moldova sur le Dniestr et suggéré qu'il serve de pilote. L'Arménie, le Bélarus, l'Ouzbékistan et la République de Moldova ont aussi manifesté clairement leur intérêt pour cette initiative et ont demandé un complément d'information. D'autres pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont été invités à indiquer s'ils souhaitaient participer au projet, et le secrétariat de la Convention a été prié d'assurer le suivi de cette question.

52. Le Réseau international de centres pour le milieu aquatique dans les Balkans (INWEB) a proposé son concours pour l'élaboration de la base de métadonnées et la Commission inter-États pour la coordination sur l'eau (ICWC) a indiqué son désir de participer à un éventuel projet de constitution d'une base de données sur les questions écologiques pour l'Asie centrale.

53. Le Groupe de travail a convenu qu'il était important de constituer une base de métadonnées sur l'eau pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale, et estimé qu'elle pourrait compléter le système WISE et la base de métadonnées déjà constituée pour la sous-région de la Méditerranée. On a fait valoir que le catalogue devrait également être disponible en russe. Le Groupe de travail a en outre souligné que la base faciliterait

l'établissement des évaluations à venir. En conséquence, il a prié l'Office international de l'eau de continuer à diriger cette activité au nom de la France et de lui rendre compte des progrès accomplis à sa prochaine réunion. Enfin, le Groupe a décidé d'inclure l'élaboration de la base de métadonnées dans le plan de travail pour la période 2010-2012 et d'inciter à entreprendre et à poursuivre les travaux sur ce sujet avant 2010.

V. CENTRE INTERNATIONAL D'ÉVALUATION DE L'EAU

54. La Slovaquie a informé le Groupe de travail de la suite donnée à son offre, présentée à la quatrième Réunion des Parties, d'héberger le Centre international d'évaluation de l'eau à l'Institut slovaque d'hydrométéorologie. Elle a confirmé que le Centre avait été transféré à l'Institut et que son secrétariat se composait actuellement de deux personnes.

55. S'agissant de l'appui financier aux activités du Centre, deux sources ont été envisagées: a) le budget de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie; et b) celui du Ministère slovaque des affaires étrangères. Le Centre devrait également s'efforcer d'obtenir des fonds de la Commission européenne. La Slovaquie a l'intention de renforcer l'appui apporté par le Centre à de nouveaux projets pilotes et à ceux qui sont en cours d'exécution.

56. Le Groupe de travail a examiné le rôle futur du Centre, les activités prévues et les priorités proposées pour l'exercice biennal 2008-2009 d'après le plan de travail établi par le Centre (voir le document non officiel WGMA/2008/Inf.1).

57. Le Centre s'emploierait principalement à repérer des projets pilotes et à recueillir des fonds en vue de les exécuter. Pour chaque projet, il serait indispensable d'obtenir un engagement ferme de la part des pays participants et de s'assurer de la viabilité du projet. Il a également été suggéré de réviser les objectifs des projets pilotes.

58. Il a aussi été convenu que le Centre contribuerait à l'élaboration de la deuxième évaluation, en collaboration étroite avec le Partenariat mondial pour l'eau-Europe centrale et orientale.

59. Le Groupe de travail s'est déclaré en faveur d'une proposition concernant la Conférence «Monitoring Tailor-made», sachant que les travaux menés jusqu'en 2010 devraient recenser les besoins qui seront abordés lors de cette manifestation. Il a également approuvé l'idée d'un atelier relatif à l'application des Directives de la CEE sur la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières.

60. Le Groupe de travail a aussi approuvé d'autres activités, à savoir l'élaboration d'un site Web, qui pourrait être présenté en anglais et en russe (celui-ci, accessible à l'adresse www.iwacportal.com, devrait être bientôt en service), et la production d'un bulletin d'information, à condition qu'il réponde à un besoin nettement exprimé.

61. La Slovaquie a indiqué qu'un accord de principe entre la Commission économique pour l'Europe et le Ministère slovaque de l'environnement au sujet de la coopération concernant le Centre devrait être signé à la fin 2008. Par la suite, le Centre adresserait à ses membres et aux candidats à l'adhésion une lettre les invitant à prendre part à ses activités. Une cérémonie d'inauguration du Centre devrait avoir lieu à la fin de l'année en cours.

62. La Présidente a encouragé les gouvernements et les autres parties prenantes à participer aux activités du Centre. Le Groupe de travail a remercié la Slovaquie pour les efforts accomplis et a espéré que le Centre pourrait appuyer effectivement l'application de la Convention dans toute la région.

VI. AIDE AUX PARTIES AU PROTOCOLE SUR L'EAU ET LA SANTÉ EN MATIÈRE DE FIXATION DES OBJECTIFS, DE CHOIX DES INDICATEURS ET DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS

63. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'existence, dans le cadre du programme de travail au titre du Protocole sur l'eau et la santé, de plans d'établissement d'objectifs, d'indicateurs et de consignes relatives à la présentation des rapports. Une équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports, conduite par la Suisse, a tenu sa première réunion en mars 2008. Avant cela, un groupe restreint d'experts s'était réuni pour formuler le premier projet de proposition de directives en vue de le soumettre à l'équipe spéciale. Le secrétariat a souligné la nécessité d'une collaboration étroite au plan national sur cette question entre les experts représentant le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé. Il a en outre encouragé les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à désigner leur représentant au sein de l'équipe spéciale³.

VII. SYSTÈMES D'ALERTE RAPIDE ET PLANS D'INTERVENTION D'URGENCE EN CAS D'ACCIDENT DANS DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

64. Le secrétariat a mis le Groupe de travail au courant des activités récentes du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels⁴ et lui a rendu compte des progrès accomplis en vue de la formulation de directives pour l'établissement de plans d'intervention d'urgence transfrontières en cas d'accident dans des installations industrielles (voir le document non officiel JEG.17-Inf.2). Il a insisté sur l'absence d'experts du secteur des eaux au sein du Groupe et a invité les gouvernements à prendre part aux futures réunions.

VIII. PLANS DE TRAVAIL

A. Plan de travail pour 2007-2009

65. La Présidente a présenté la partie du plan de travail se rapportant aux activités du Groupe de travail, telle qu'elle avait été adoptée par les Parties à leur quatrième réunion (voir le document non officiel WGMA/2007/1). Elle a fait observer que les activités concernant les consignes techniques avaient été remises à une date ultérieure, suivant la décision qui avait été prise par le Groupe à sa précédente réunion. Elle a en outre rappelé qu'un élément relatif au

³ Pour toute information sur l'équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports, voir http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_TFIR.htm.

⁴ Pour toute information sur le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, voir <http://www.unece.org/env/teia/water.htm>.

renforcement des capacités avait été abordé lors du séminaire sur la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières, organisé immédiatement avant la présente réunion (16 et 17 juin 2008).

B. Plan de travail pour 2010-2012 et au-delà

66. S'appuyant sur les décisions prises au sujet des précédents points de l'ordre du jour et les résultats du séminaire sur la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières, le Groupe de travail a examiné une stratégie à moyen terme (jusqu'à 2012) et à long terme (au-delà de 2012) pour la surveillance et l'évaluation au titre de la Convention, notamment une liste d'activités prioritaires à introduire dans le plan de travail pour 2010-2012. Il a convenu que ce dernier devrait comprendre les éléments suivants: a) la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE; b) des projets pilotes (notamment pour le bassin de la Save et le lac Jandar); c) des activités menées par le Centre international d'évaluation de l'eau; et d) la base de métadonnées. D'autres activités prises en considération pourraient le cas échéant être remises à la période ultérieure. On pourrait intégrer aux éléments du Plan de travail les contributions aux activités menées dans le cadre du volet EOCAC de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau – notamment dans le cadre des dialogues sur les activités de gestion intégrée des ressources en eau et de renforcement des capacités visant à faire bénéficier les pays non membres de l'Union européenne (en particulier les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale et ceux de l'Europe du Sud-Est) de l'expérience de mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau de l'Union.

67. Le Groupe de travail a prié la Finlande et la Slovaquie de formuler avec l'appui du secrétariat une proposition de plan de travail pour 2010-2012 qu'elles lui soumettront à sa prochaine réunion. Il a été demandé au secrétariat d'évaluer les ressources nécessaires à l'exécution du plan, y compris les dépenses de personnel et le coût des activités. Les États parties et non parties ont été invités à faire savoir au secrétariat s'ils souhaitaient conduire l'exécution des éléments du plan de travail ou y participer.

IX. ÉLECTION DU BUREAU

68. Le Groupe de travail a réélu M^{me} Kauppi Présidente et élu M. Peter Roncak Vice-Président.

X. DATE ET LIEU DE LA DIXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

69. La Slovaquie a aimablement proposé d'organiser la prochaine réunion du Groupe de travail à Bratislava, courant juin 2009. Le Groupe de travail a prié la Présidente et le secrétariat d'établir le compte rendu de la réunion qui venait de se tenir et de le lui soumettre à sa prochaine réunion.
